



Assemblée Générale, Berne, 20 mai 2006

Présents :

Caroline Eichenberger Fuhrer ; Isabelle Schulte-Tenckhoff ; Sabine Kradolfer ; Martin Sökefeld ; Barbara Dell'Aqua ; Heinz Käufeler ; Hans-Rudolf Wicker ; Ellen Hertz ; Séverine Rey ; Elke-Nicole Kappus ; Irene Maffi ; Véronique Pache ; Martine Verwey ; Markus Weilenmann ; Brigit Allenbach ; Cecilia Speranza ; Heinzpeter Znoj ; Jérémie Forney (PV)

Excusés :

Philippe Mathez ; Annja Blöchliger ; Nadja Monnet ; Roland Kaehr

1. Choix des scrutateurs et du/de la responsable du procès-verbal

Etant donnée le nombre restreint de participant, des scrutateurs ne sont pas nécessaires. Le PV sera réalisé par Jérémie Forney (JF), secrétaire. Vu que cela est inscrit dans le cahier des charges du secrétaire, JF propose d'enlever dorénavant ce point de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 juin 2005 (cf. document ci-joint)

Pas de commentaires.

3. Comptes 2005 et rapport des vérificateurs des comptes

Le président, Heinzpeter Znoj (HPZ) présente les comptes en soulignant le fait que la SSE a réalisé des bénéfices : c'est cela qu'il faut retenir car cela signifie que la société est en bonne santé financière. Cette situation favorable est principalement due aux efforts d'Yvan Droz et Pascale Steiner, précédemment président et caissière. Cela devrait permettre à la SSE de refaire des réserves afin notamment de pouvoir manœuvrer plus librement avec le budget de Tsantsa.

Les réviseurs, C. Eichenberger et B. Allenbach, approuvent les comptes et propose à l'assemblée d'en faire autant. A l'unanimité, l'assemblée donne décharge au comité pour les comptes 2005.

HPZ indique un changement dans l'ordre du jour : le point 4 sera traiter après le 9.

5. Admission et exclusion de membres

Le secrétaire, Jérémie Forney, fait part des démissions et admissions à l'assemblée. Un nombre inhabituelle de démissions (103 au total) est due à une mise à jour du fichier et à la mise en vigueur par le comité de la règle selon laquelle un membre qui n'aura pas payé ses cotisations durant deux années consécutives sera, après un dernier rappel, considéré comme démissionnaire.

L'assemblée accepte l'ensemble des nouveaux membres à l'unanimité (46 au total).

La société compte donc à ce jour 701 membres.

6. Budget définitif 2006

Le président commente le budget 2006 en soulignant l'importance inhabituelle du montant total : 64 000 fr. Ceci s'explique notamment par le fait qu'il inclut le prochain colloque de la commission audio-visuelle (10 000 fr). Pour le reste, le budget demeure dans la normalité. La part du budget réservée à la MAS est aussi importante. HPZ s'est demandé si cela pourrait poser un problème à l'ASSH, du fait qu'elle regroupe aussi des membres rattachés à d'autres Académies. La question a été posée à M. Zürcher de l'ASSH qui a répondu qu'au contraire, cette situation était plutôt vu de façon positive, car elle montre une réelle coopération entre Académies. HPZ pose encore la question d'une future augmentation du budget de la réunion annuelle, afin de donner à cette manifestation l'envergure d'une véritable conférence.

En revenant au détail des comptes 2005, HPZ signale le dépassement du budget initial par la revue Tsantsa (dépenses de 41 000 fr pour un budget de 36 500 fr). Ce dépassement est récurrent chaque année. Après avoir examiner le problème, il s'est avéré qu'il est impossible de faire moins cher en conservant la même qualité. Le déficit est toutefois compensé par un sponsoring important (entre 5 et 10 000 fr. par an) : Le président propose donc d'augmenter officiellement le budget de Tsantsa pour 2006 à hauteur de 42 350 pour qu'il corresponde mieux à la réalité et prenne en compte le sponsoring. Il précise encore que cela est possible grâce au fait que la SSE dispose aujourd'hui de réserves et ne le demeurera qu'à condition que ce nouveau budget soit désormais respecté et que le sponsoring continue.

L'assemblée donne son accord au président.

7. Budget provisoire 2007

HPZ précise que le document de séance comprend une erreur : les chiffres pour Tsantsa incluent le travail bénévole. Ceci est demandé par l'ASSH, mais n'apparaît pas finalement dans les comptes. Le président en profite pour souligner l'importance de ce travail bénévole (compté à seulement 25 fr l'heure) et relève comme un problème le fait qu'il ne soit pas du tout récompensé. Le président remercie donc tous ceux qui ont contribué ainsi au bon fonctionnement de la SSE.

8. École doctorale suisse en ethnologie/anthropologie

Ellen Hertz (EH) est invitée à rendre compte des activités de l'école doctorale.

Celle-ci compte actuellement 22 participants.

Un nouveau cycle a débuté cette année académique (2005-2006). Une nouvelle formule, plus ouverte, a été adoptée. Les modules ont été pensés pour être plus thématiques, pour permettre une meilleure intégration des problématiques de thèses des participants. Les thèmes retenus sont issus de concepts centraux en ethnologie/anthropologie : parenté, rituel, etc. L'objectif était une participation plus active et un fonctionnement plus clair.

Pour un module, les participants doivent soit présenter un papier intégrant le thème choisi, soit faire une lecture critique du dossier de lecture qui leur a été soumis. Le feed-back des participants est plutôt positif. Il semble que la nouvelle formule convienne. Ce qui est confirmé par Heinz Käufeler (HK), le coordinateur.

Un autre changement a été porté par rapport au concept initial : les fellows suivront généralement des modules sur plusieurs cycles et non plus obligatoirement tous les modules d'un même cycle.

EH souligne ce qui paradoxalement est un problème : l'école doctorale a trop d'argent... Cela est notamment dû au fait que les organisateurs des modules invitent moins d'intervenants étrangers que prévus. Les contributions des universités suffisent à son fonctionnement. La question se pose : que faire des quelques 45 000 francs du FNS. Une idée serait de mettre sur pieds une bourse pour la publication de thèse. Cela serait à négocier avec le FNS.

Une autre possibilité serait l'augmentation de la participation de Heinz Käufeler (HK) afin qu'il puisse suivre le déroulement général des modules de façon plus systématique.

HK précise encore que le budget de fonctionnement a été calculé pour 25 participants et qu'en fait les modules en comptent plutôt entre 12 et 15.

Sabine Kradolfer (SK) propose d'utiliser l'argent en trop pour financer une participation à des colloques à l'étranger.

EH précise que le nombre de participants est en augmentation. Elle avance encore l'idée d'ajouter un module qui permettrait de discuter de l'avancement des thèses, sans thèmes particulier.

Séverine Rey (SR) demande s'il serait possible d'intégrer les participants dans la réunion annuelle de la SSE. EH répond qu'un des problèmes est qu'ils ont déjà souvent trop de travail, mais ils sont tout à fait libres de le faire, sans qu'il y ait une coordination spéciale.

HPZ évoque la nécessité de rendre plus visible l'école doctorale au sein même de la SSE. Pour ce faire, il faudrait encourager les participants à publier dans Tsantsa.

EH rappelle que l'école doctorale de la SSE jouit toujours d'une bonne réputation du fait qu'elle se place au niveau national.

Isabelle Schulte-Tenckhoff (IST) présente le module « rights-law » qui se déroulera à l'IUED Genève. L'idée est de profiter d'une conjonction entre les deux écoles doctorales (SSE et IUED) et un colloque à l'IUED (« Droit(s), développement, autochtérie »). Répartis sur 5 jours, l'ensemble devrait permettre aux participants de profiter encore d'avantage de la présences d'experts internationaux : jeudi et vendredi, école doctorale SSE ; samedi colloque ; lundi et mardi, école doctorale IUED.

Le but serait également de faire participer les uns et les autres au colloque, même s'il s'agit de publics différents. EH pense qu'il devrait être possible de financer la participation des doctorants au colloque.

IST souligne encore le problème de la langue au sein de l'école doctorale, notamment pour ce qui est des papiers des participants et de la possibilités d'inviter tel ou tel expert. Faut-il généraliser l'anglais ? EH propose plutôt de soutenir la politique plurilingue.

9. Commission «Interface»

Markus Weilenman présente ensuite la commission Interface (Documents de séance disponible sur le site de la SSE). Celle-ci s'est reconstituée au début 2006 sur la base d'un nouveau concept reposant sur un fonctionnement par projets, autour de la question générale du dialogue entre monde ethno-anthropologique académique et acteurs extérieurs. Trois projets ont été retenus pour l'instant :

1^{er} projet : « Kulturkonflikte » : Concerne le domaine de la coopération internationale et la question de la culture. Généralement, les « coopérateurs » n'appliquent une lecture culturelle qu'aux problèmes posés sur le terrain par les acteurs locaux et non au champ de la coopération elle-même. Par ailleurs, le « scepticisme anthropologique » des milieux de la recherche académique est souvent jugé négativement, comme inutile, inefficace. La question centrale est donc : comment approfondir les débats entre ethno-/anthropologues et milieux de la coopération. L'idée est de construire un groupe de travail qui organiserait des activités (par exemple des ateliers).

2^e projet : Comment utiliser l'anthropologie dans la pratique ? Les contributions des ethno-/anthropologues sont souvent appréciées de façon positive, comme intéressantes, mais malheureusement inutilisables, ou non nécessaires. La question est donc : comment toucher un public plus large.

3^e projet : Migration et intégration, notamment dans les contextes de l'école et de la psychothérapie.

La présentation se termine sur une invitation à tous à participer, car la commission est pensée comme une plateforme ouverte

HPZ rebondit sur la question de la participation des membres et propose notamment de s'appuyer sur les professeurs pour toucher les étudiants.

ENK se réfère à une attaque dans la presse d'un conseiller national lucernois contre l'ethnologie et se demande si ce ne serait pas à la commission Interface de réagir et de défendre de l'image des sciences qualitatives. HPZ relativise toutefois la gravité du cas mentionné et conclut en se réjouissant de la renaissance de la commission et de son nouveau dynamisme.

4. Rapports annuels 2005 des commissions et du président (cf. INFO 2005/2 - 2006/1)

Commission scientifique

Sabine Kradolfer (SK), présidente, présente le rapport de la commission scientifique. La commission s'est réunie au mois de janvier. Elle compte actuellement deux représentants par université et souhaiterait encore inviter les HES-HEP à participer afin d'intégrer leur point-de-vue, plus orientés vers la pratique.

La SSE a reçu de l'Office fédéral de la Santé une demande de prise de position dans le cadre d'une consultation sur la loi fédérale sur la recherche sur l'être humain. Ce dossier a été transmis à la commission scientifique qui a répondu par une lettre disant que la loi en question ne correspond pas à la pratique ethnologique et que la

recherche en sciences humaines et sociales devrait être considérée à part, avec la proposition de rédiger une charte éthique.

EH complète en soulignant que le problème de cette loi est qu'elle exige le « consentement informé » des personnes interrogées. Or cela s'implique mal aux sciences humaines. L'idée est donc de s'assurer que les ethnologues soient exclus de l'application de la loi et de la remplacer par une charte sur le modèle de ce qui a pu être fait aux USA par l'AAA. Il serait donc bien que l'assemblée générale délègue à la commission scientifique la reprise d'une charte éthique (sur les bases de celle de l'AAA), car on ne peut plus aujourd'hui se permettre de ne pas avoir de position affichée sur la question.

HPZ propose que EH et SK s'en charge. EH dit que la charte devrait être approuvée par l'AG 2007.

SK mentionne encore le fait qu'il sera question de cette consultation à l'assemblée de l'ASSH, le 16 juin 2006.

Commission MAS

Martine Verwey présente les activités de la MAS (pour les détails, cf. Info-bulletin 02.2005 – 01-2006).

Selon le nouveau concept défini par la commission pour son activité centrale (colloque), une Master class a été organisée dans le cadre de la réunion annuelle de la SSE. Au mois de décembre 2005, il y a eu aussi l'organisation d'une conférence en ethnopsychiatrie, reliée à une publication, et en février la tenue d'un colloque.

MW fait la réflexion qu'il y a de moins en moins de participants aux événements. Peut-être faut-il lier cela aussi au changement des cursus d'étude : les étudiants ont moins de flexibilité d'horaire et moins de temps libre. Mais dans certains cas, cela peut aussi être lié au thème qui manquait peut-être d'actualité.

Il faudrait aussi que la MAS compte plus de membres francophones. La MAS est sensée avoir une vocation nationale, mais, dans les faits, elle regroupe essentiellement des Suisses alémaniques. La commission discute actuellement de la stratégie à mettre en œuvre afin de s'ouvrir d'avantage.

MW annonce aussi que l'ouvrage déjà mentionné dans plusieurs rapports annuel est enfin paru. Il s'agit de :

Van Eeuwijk, P. and B. Obrist (Eds.) (2006). *Vulnerabilität, Migration und Altern. Medizinethnologische Ansätze im Spannungsfeld von Theorie und Praxis*. Zürich: Seismo-Verlag.

10. Tsantsa: ligne rédactionnelle et remaniement de la maquette

Séverine Rey, co-président, renvoie tout d'abord au rapport intégré dans le dernier info-bulletin. Elle rappelle toutefois quelques points importants.

Premièrement, elle a laissé sa place de webmaster et de rédactrice de l'info-bulletin. Ce poste a été repris par Raymond Ammann de Bâle. Il y a eu également le changement du graphiste de Tsantsa, dont le numéro 11 traitera du thème de la pauvreté et de la précarité et le no 12 de celui d'« engendrer autrement ».

Une des grandes tâches de la commission est donc de modifier la maquette de Tsantsa, mais aussi de réorganiser le travail, de le rationaliser, afin notamment de diminuer le nombre de réunions.

Elke-Nicole Kappus, seconde co-présidente, prend également la parole pour rappeler notamment que l'ASSH est très contente de la revue Tsantsa et que celle-ci

a un certain potentiel de vente. La question de ce que deviennent un certain nombre d'exemplaires dont on perd la trace serait à éclaircir.

La question du sponsoring également devrait être reprise : il serait mieux de pouvoir trouver un sponsor sur la durée, pour plusieurs numéros.

La commission va aussi se restructurer partiellement pour ne conserver que les membres actifs, qui font par ailleurs preuve d'un très bon engagement.

11. Conférence de la SSE en 2006

S. Kradolfer reprend la parole pour ce sujet qui concerne la commission scientifique. La réunion 2006 aura lieu du 30 novembre au 2 décembre, à Lausanne. L'idée est de conserver cette date approximative pour les années suivantes, afin d'avoir une certaine régularité et de simplifier la planification. Ainsi on peut définir un calendrier adapté à la formule par panels.

A l'avenir, la réunion ne se construira plus autour d'un sujet central (comme cela aura été le cas pour les deux premières éditions). Le projet est de construire la réunion autour de six panels parallèles. Chaque panel comptera un invité spécial et cinq à six conférenciers.

Pour l'instant, ce sont surtout les commissions qui ont proposé des panels : Interface, MAS, commission des musées (projet de collaborations culturelle, fonds des musées). SK compte aussi proposer un panel avec Viviane Cretton sur la thématique des populations autochtones.

Le call for papers devrait partir dans les 15 jours. Le programme devrait être mis sur pieds pour septembre.

12. Activités prévues pour l'année 2007

a) Conférence de la SSE 2007

Elle se tiendra à Bâle, organisée par Till Förster. En 2008, ce sera le tour de Genève de l'accueillir.

b) Autres activités des commissions et projets

néant, cf. points précédents.

c) assemblée générale 2007 (date et lieu)

Le président propose d'organiser la prochaine Assemblée Générale à nouveau à Berne. Il s'agit dès maintenant de réfléchir aux élections qui devront avoir lieu l'année prochaine, afin d'élire des nouveaux membres dans les commissions ou de nouveaux présidents. Il y aura également le changement de présidence de la SSE. Vu que le sortant est alémanique (HPZ), il serait bien qu'un romand soit candidat.

SK propose de faire converger l'AG avec une autre manifestation afin de mobiliser plus de gens.

HPZ propose alors de rétablir l'habitude d'avoir une présentation-conférence à l'occasion de l'AG. Pour l'année prochaine, on pourrait imaginer un débat autour du thème de l'éthique, ce qui reprendrait la question de la charte qu'il faudra voter. On pourrait organiser ainsi une table ronde, suivie d'un apéro.

13. Communications, varia

Le président clôt l'assemblée en remerciant tous ceux qui s'engagent pour la société et tous ceux qui ont fait le déplacement ce jour.